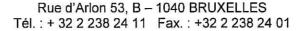


BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION

BCCA

Fondateurs: CSTC et SECO





CERTIFICAT DE CONFORMITE



BB - 651 - 202 - 1401 P.D1 - B-OVE BB - 651 - 202 - 1401 P.D2 - B-OVE

BCCA déclare qu'il a été constaté que:

DYKA PLASTICS N.V. Nolimpark 4004 3900 OVERPELT

prend les mesures nécessaires pour que:

les tuyaux en poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U)

groupe de diamètre : D1 et D2

fabriqués dans l'unité de production

DYKA PLASTICS N.V. Nolimpark 4004 3900 OVERPELT

répondent à une spécification, établie selon les règles de la norme NBN EN 1401

Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et collecteurs d'assainissement enterrés sans pression – Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U).

et le (PTV1005)

Le certificat est attribué sur base de l'examen et de l'acceptation des essais types initiaux (ITT) pertinents sur des échantillons représentatifs, pris sur le lieu de production, et sur base de l'inspection initiale de la production et du système de contrôle de production (FPC).

BCCA confirme que le producteur soumet sa production à un système de contrôle de production adéquat et qu'il effectue régulièrement des essais sur des échantillons, prélevés de la production suivant un plan d'échantillonnage fixé. BCCA surveille la production et le contrôle de production par des audits de système FPC annuels, par des contrôles périodiques des registres d'autocontrôle et par des essais dans des laboratoires externes.

Sur base de l'attribution et le maintien du certificat, le producteur a droit à l'usage de la marque BENOR afin d'attester la conformité de son produit.

Ce certificat prend cours le 1 mars 2008 et expire au plus tard le 1 mars 2011.

Fait à Bruxelles, le 25.02.08.

B. De Blaere Directeur